



PROCES-VERBAL VF DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023 - 20 H 00

Date de la convocation : 04/07/2023

Date de l'affichage : 05/07/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 10

Etaient présents : Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GRAINDORGE Pascale, M. MARTEAU Dominique, Mme GABILLARD Jeanine, M. ALLAIN Cédric, M. ROUEIL Loïc, Mme PIQUET Virginie, Mme MAGE Lucie, Mme LEMERCIER Cécile, M. NOUVEL Julien

Etaient absents excusés : M. BELLANGER François, Mme VARNIERE Myriam, M. VANOC Julien, M. BRILLET Eric

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Mme MAGE Lucie

Ouverture de la séance à 21h06

1 – Convention de mise à disposition pour raccordement des liaisons douces

Madame le Maire et Mme Lemercier exposent :

Il est proposé de passer une convention de mise à disposition d'une bande enherbée en continuité d'un chemin communal afin de permettre le raccordement des liaisons douces. Aussi, un modèle de convention est présenté aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide**, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition pour raccordement des liaisons douces telle qu'elle vient d'être exposée.
- **Charge** Mme le Maire ou son représentant de signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Mme Lemercier précise que cette convention sera utilisée dans un premier temps pour le cas du raccordement de voie douce Molières/Ménil, voie communale interrompue par une cinquantaine de mètres linéaires, en limite de propriété de l'indivision Walsh de Serrant. Lorsque nous aurons obtenus la validation de cette indivision, une fois la convention signée elle sera transmise à deux personnes : Mme Labatte Lucie responsable de l'office de tourisme de Château-Gontier et Mme Lemarié Priscilla, chargée de mission, direction du développement et de la coopération territoriale, direction de l'animation des territoires.

Cette liaison raccordera un chemin déjà existant, Ménil, Saint fort et Chemazé.

Nous pourrions bénéficier de l'aide de la communauté de communes pour l'entretien annuel et le balisage du chemin, de notre côté nous aurons à gérer le débroussaillage sous forme de chantier participatif à petite échelle, car après renseignements auprès de nos assurances il faut être prudent sur les tâches qui peuvent être exécutées par les bénévoles.

Mr Roueil interroge sur la production des plaquettes.

Mme le Maire précise que celles-ci sont prise en charges par la communauté de commune car il y a des parties intercommunales. Elle indique également que la communauté de communes fera intervenir deux fois un tracteur pour les parties intercommunales, de plus sont prévus un passage par an pour l'élagage d'octobre à mars et le nettoyage des accotements si besoin, la commune veillera à l'entretien de ses parties.

Questions diverses

Information supplémentaire transmise par Mme le Maire qui fait part de remarques de plusieurs habitants de la commune qui sont aux regrets de ne pas voir davantage de membres du conseil lors d'actions menées par la commune, réflexions suite à la séance de cinéma en plein air (réalisée finalement dans la salle Léo Lelée au vu des conditions météorologiques).

Clôture de la séance à 21h20.